



D.2020.11.04.5.4

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 4 Novembre 2020

5 - PROJETS TERRITORIALISES

5.4 - Parking silo Mixte Basso Cambo : Marché n° PBC 2020 14200 M : Lot 7 – Aménagements intérieurs et Signalétique : Autorisation de signer le marché avec l'entreprise MASSOUTIER SAS.

L'an deux mille vingt, le quatre novembre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique	X		
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
PERRIN Philippe	X		
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Perrin)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération n° D.2017.03.29.4.7 du 29 mars 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé le programme de l'opération P+R Basso Cambo.

Par délibération n° D.2017.10.4.2.2 du 4 octobre 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a confié, par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT), la réalisation de l'opération P+R Basso Cambo.

Par délibération n° D.2018.07.11.6.13 du 11 juillet 2018, le Comité Syndical a approuvé l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre au groupement BETEM (mandataire) / AZEMA / GEOTEC.

Par délibération n° D.2019.07.03.7.15 du 03 juillet 2019, le Comité Syndical a approuvé le dossier d'Avant-projet de l'opération en intégrant des éléments supplémentaires au programme : ajout du 6ème étage, aménagement d'un poste de commande des parkings dans le bâtiment et adaptation du projet en fonction des exigences liées à la sécurité apparues à la suite des études.

Par délibération n° D.2019.10.16.5.26 du 16 octobre 2019, le Comité Syndical a approuvé l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre de réalisation de prestations similaires au groupement BETEM (mandataire) / AZEMA / GEOTEC pour la conception et réalisation du 6^{ème} étage et la protection incendie du rez-de-chaussée de l'ouvrage.

L'ensemble des travaux sont répartis en 8 lots faisant chacun l'objet d'un marché séparé.

Le marché objet de la présente délibération concerne les prestations du lot n°7 « Aménagements Intérieurs et Signalétique » qui regroupe essentiellement les prestations suivantes :

- Plâtrerie
- Menuiserie intérieure
- Carrelage
- Signalétique routière

La durée prévisionnelle du marché est de 16 mois.

La procédure retenue est l'appel d'offres ouvert, lancé après avis d'appel public à la concurrence soumis aux dispositions des articles R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a été transmis, le 07 février 2020, aux publications du BOAMP, JOUE, de Marchés Online et publié sur le site Tisseo.fr.

Un avis rectificatif a été télétransmis, le 19 mars 2020, aux publications du BOAMP, JOUE, de Marchés Online et publié sur le site Tisseo.fr, afin de reporter la date de remise des offres du 27 mars 2020 à 12h00 au 30 avril 2020 à 12h00 suite aux décisions gouvernementales liées à la crise du Covid 19.

Aucune candidature n'a été remise pour ce lot. La consultation a donc été déclarée sans suite le 18 juin 2020.

En vertu de l'article R2122-2 du code de la commande publique, un marché négocié sans publicité préalable a été lancé le 25 juin 2020.

La date limite de remise des offres a été fixée au 7 août 2020.

Un candidat a remis une offre pour le lot 7 dans le délai prévu par les documents de la consultation :

1-MASSOUTIER SAS

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 22 octobre 2020, attribué le marché à l'entreprise MASSOUTIER SAS pour un montant de 403 275,05 € H.T.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché n° PBC 2020 14200 M avec l'entreprise MASSOUTIER SAS.

.....
Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

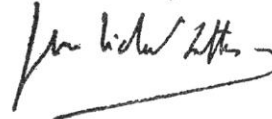
ARTICLE 2 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer avec l'entreprise MASSOUTIER SAS, le marché n° PBC 2020 14200 M relatif au lot n° 7 « Aménagements Intérieurs et Signalétique » pour un montant de 403 275,05 € HT.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois
et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES